

Québec, le 24 novembre 2015


Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 novembre 2015, le député de La Peltrie déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'intervenir dans la gouvernance de l'agglomération de Québec. La pétition invoque notamment une imputation abusive des dépenses d'agglomération à la municipalité reconstituée de Saint-Augustin-de-Desmaures pour justifier cette intervention.

Au cours des dernières années, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a constaté l'existence de différends entre les municipalités centrales et les municipalités reconstituées au sujet des dépenses liées à l'exercice des compétences d'agglomération. Ces différends ont en commun le mécontentement de certains élus des municipalités reconstituées qui remettent en question le caractère bien-fondé de l'information relative à ces dépenses, alors que les représentants des municipalités centrales estiment fournir toute l'information pertinente. Dans un contexte où des différends sont survenus récemment en lien avec le partage des dépenses de l'agglomération de Québec, le Ministère a entamé une réflexion pour identifier des mécanismes ou des dispositions qui permettraient de prévenir ces conflits et d'en faciliter la résolution au niveau local, tel que la possibilité de mettre à la disposition des agglomérations des outils facilitant l'établissement des quotes-parts d'agglomération de façon transparente et objective. Cette réflexion est toujours en cours.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE MOREAU